



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Mardi 18 juin 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 14
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 juin 2019

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDE - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE (arrivée 19h10) - David HORNSBY - Sabine THOMAS - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL

Absents représentés : Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) - Fabienne MAILLARD-DRON (donne pouvoir à Marie-Christine PORCHEZ)

Absents excusés : Thierry FABRE - Laetitia GIL

Secrétaire : Sabine THOMAS

RENOVATION DE LA PORTE DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que l'Eglise Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Fos est un bâtiment inscrit aux Monuments Historiques depuis le 7 octobre 2014. Sa porte abimée par le temps et les éléments météorologiques nécessite une rénovation.

Plusieurs entreprises ont été consultées. Notre choix s'est arrêté sur groupement de 3 entreprises « Menuiserie des Garrigues – Décapage l'Art Moux et Mickaël Matosas Peintures » pour un montant totale de 4.228 € TTC.

Ce type de travaux sur un bâtiment remarquable du XI^{ème} siècle ouvre droit à des financements publics : jusqu'à 30% par l'Etat et jusqu'à 20% par le Conseil régional.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du Groupement d'entreprise « Menuiserie des Garrigues – Décapage l'Art Moux et Mickaël Matosas Peintures » pour un montant de 4.228 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat et le Conseil régional pour participer au financement de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 20/06/2019
Affichage / Publication le 20/06/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 20/06/2019

Signé : Le Maire